



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 juillet 2019
N°764

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, présente le simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu

Le Président de la République a annoncé une baisse d'impôt sur les revenus perçus à compter de 2020. Avec la mise en place du prélèvement à la source, cette baisse d'impôt sera effective dès le mois de janvier prochain, sur votre bulletin de paie si vous êtes salarié ou sur le montant de votre acompte si vous êtes travailleur indépendant. Le nouveau barème de l'impôt s'appliquera automatiquement au calcul de votre prélèvement. Vous n'aurez rien à faire.

Grâce à un simulateur simplifié, [en ligne sur impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ici, vous pouvez dès à présent estimer l'impact de cette mesure sur l'impôt que vous paierez en 2020 sur vos revenus de 2020.

Il vous suffit pour cela de vous rendre sur impots.gouv.fr, d'indiquer votre revenu imposable annuel estimatif pour 2020, votre nombre de parts, votre situation de famille ainsi que le lieu de votre résidence.

Si vous êtes éligible à la mesure, le simulateur vous indiquera le montant de votre impôt avant/après la mesure de baisse et le gain réalisé ([hors tout crédit ou réduction d'impôt](#)).

Si vous étiez non imposables et que vous le restez ou si vous ne bénéficiez pas de la mesure, le simulateur vous l'indiquera également.

Cette simulation est indicative (elle ne tient pas compte des effets de certaines situations particulières) et ne concerne que les personnes qui résident en France.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Finances publiques : 01 53 18 86 95



[Cliquez ici](#) si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part